spa!
The original

VILLE DE SPA
SERVICE FINANCES

A renvoyer à l'adresse :

Administration Communale de Spa
Service Finances
Rue de l'Hôtel de Ville, 44
4900 SPA

ou à l'adresse mail :
agent.taxateur@villedespa.be

TAXE SUR LA DISTRIBUTION GRATUITE A DOMICILE D'ECRITS PUBLICITAIRES NON-ADRESSES ET DE SUPPORTS DE PRESSE REGIONALE GRATUITE
DECLARATION PREALABLE

Dénomination sociale : …….....
N° d'entreprise : ……
Adresse d'expédition : …….
Code postal : …… Commune : …… Pays : ……
Téléphone : …….. Mail : ……..
Nom : …… Prénom : ……...
Qualité : □ éditeur □ imprimeur □ distributeur □ autre

Je déclare la distribution :

□ d'écrits publicitaires non adressés ou d'échantillons publicitaires

□ d'un poids égal ou inférieur à 10 grammes

□ d'un poids compris entre 11 et à 40 grammes

□ d'un poids compris entre 41 et à 225 grammes

□ d'un poids supérieur à 225 grammes

□ de supports de presse régionale gratuite

Intitulé de l'écrit publicitaire : …….
Nombre d'exemplaires distribués : …….
Période de distribution : ……..

Je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à la taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite arrêté par le Conseil communal le 13 octobre 2022 (voir annexe) et déclare que toutes les données fournies dans le présent formulaire sont sincères et véritables.

Date : ……

Signature :

***Point d'attention** :*

- *La non-déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe. En cas d'enrôlement d'office, la taxe qui est due est majorée de la manière suivante : 1ère infraction : majoration de 10 % du montant de la taxe initiale ; 2e infraction : majoration de 50 % du montant de la taxe initiale ; à partir de la 3e infraction : majoration de 200 % du montant de la taxe initiale.*

Le traitement des données à caractère personnel se fera suivant les règles suivantes :

- *Responsable de traitement : la Ville de Spa;*
- *Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la taxe;*
- *Catégorie de données : données d'identification;*
- *Durée de conservation : la Ville de Spa s'engage à conserver les données pour un délai de 10 ans et à les supprimer par la suite;*
- *Méthode de collecte : recensement par l'administration et déclaration à compléter et à signer par le redevable;*
- *Communication des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ou à des sous-traitants de la Ville de Spa mandatés à cette fin par le responsable du traitement ; les données à caractère personnel collectées pourront faire l'objet d'un traitement ultérieur dans le cadre d'une mission d'intérêt public exercée par la Ville.*